

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT REMY DES MONTS du 31 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 24 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 24/05/2022	<b>Présents</b> : M. Philippe CHARTIER, Maire,- Mmes, Fanny GISSELERE, Patricia JINJOLET, Sandrine CINTRAT, Charlotte LETOURNEUR,
Date d'affichage procès-verbal de la réunion :01/06/2022	MM. Frédéric DESSEAUX, Alexis FAGOT, Hubert LECUREUR, Gilles MURAIL, Jérôme PAINEAU, David PAYSAN, Rémy YVON.
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 12	<b>Absent(es) excusé (es)</b> : Arnaud JUGLET a donné procuration à Hubert LECUREUR.
Procuration(s) : 1	<b>Absent(es)</b> : Sabrina RICHARD, Loïc VILLAINÉ. <b>Secrétaire de séance nommé(e)</b> : Charlotte LETOURNEUR  Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

**Ordre du jour :**

- Approbation de la réunion du 31 mars 2022, transmis par courriel au conseil le 07 avril 2022.
- Bureaux de vote des 12 et 19 juin 2022
- Occupation du domaine public- redevance GRDF
- Renouvellement par avenant du contrat bois
- Contrat entretien ENGIE -PAC (pompes à chaleur)
- Contrat entretien toitures terrasse
- Contrat entretien CTA (centrale de traitement d'air)
- Rapport de la délégation 2020-41
- Acquisitions, travaux et décisions modificatives
- Questions diverses

.....

Le compte rendu de la réunion de conseil du 31 mars 2022 n'appelle pas d'observations et est approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**BUREAU DE VOTES 12 ET 19 JUIN**

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022

		<b>12 juin 2022</b>	<b>19 juin 2022</b>
8H-11H30 Ouverture	Président / assesseur Assesseur titulaire Secrétaire	<b>Philippe CHARTIER</b> <b>Alexis FAGOT</b> <b>Gilles MURAIL</b>	<b>Philippe CHARTIER</b> <b>Fanny GISSELERE</b> <b>Jérôme PAINEAU</b>
11H30-15H	Vice-Président/Assesseur Assesseur titulaire Assesseur titulaire	<b>David PAYSAN</b> <b>Arnaud JUGLET</b> <b>Rémy YVON</b>	<b>David PAYSAN</b> <b>Sandrine CINTRAT</b> <b>Frédéric DESSEAUX</b>
15H-18H	Assesseur titulaire Assesseur titulaire Assesseur titulaire	<b>Hubert LECUREUR</b> <b>Patricia JINJOLET</b> <b>Charlotte LETOURNEUR</b>	<b>Rémy YVON</b> <b>Patricia JINJOLET</b> <b>Charlotte LETOURNEUR</b>
Clôture	Secrétaire	<b>Gilles MURAIL</b>	<b>Jérôme PAINEAU</b>

<b>2022-29</b> <b>Délibération –</b>	<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF</b>
---	--

Conformément aux articles L 2333-84 ET I 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publique, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Pour le calcul de la redevance au titre de l'année 2022, le plafond dû s'établit à **139€**, **le conseil est invité à valider le calcul au titre de l'année 2022.**

Après revalorisation, le conseil municipal, **ADOpte le calcul de la redevance ci-dessus**, à l'unanimité des membres présents

<b>2022-30</b> <b>Délibération –</b>	<b>RENOUVELLEMENT PAR AVENANT AU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS</b>
---	--

Le fournisseur de bois BIOCOMBUSTIBLES SAS-sis 14123 FLEURY SUR ORNE propose un avenant n°05 ayant pour objet de :

- reporter la date d'échéance du contrat signé en date du 16 juillet 2015 et relatif à l'approvisionnement en combustibles bois de la Chaufferie Bois de l'école primaire de Saint Rémy des Monts. La date de fin de contrat étant fixée au 30 août 2023.
- faire évoluer les tarifs (183.50€ HT au 1/06/2022, soit une augmentation depuis la dernière facturation 2021 de 13.50%, et 23.31% depuis le début du contrat en 2015)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant proposé et charge le maire de signer tout document conséquence des présentes.

<b>2022-31</b> <b>Délibération –</b>	<b>CONTRAT ENTRETIEN PAC -ENGIE HOME SERVICES</b>
---	---

Conformément au décret n° 2020-912 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffage et systèmes de climatisation, une visite d'entretien annuel et de dépannages est obligatoire.

Pour les deux pompes à chaleur (PAC), ENGIE Home Services sis 37 rue Ettore Bugatti 72650 La Chapelle Saint Aubin, propose cette visite au coût de **215.99€ + 108.00€ H.T (2<sup>ème</sup> PAC) = 323.99€ H.T, soit 388.79 TTC** payable au 02/02/2023, la visite de la première année étant gratuite.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le devis de l'entreprise ENGIE Home Services
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes et prévoir ces montants au budget **2023.**

<b>2022-32</b> <b>Délibération –</b>	<b>CONTRAT ENTRETIEN -TOITURES TERRASSE -SOPRASSISTANCE</b>
---	---

Dans la continuité des travaux d'étanchéité réalisés par l'agence SOPREMA, il est proposé un contrat d'entretien pour la toiture de la salle Rémymontaise. Ce contrat pour un passage par an a un caractère obligatoire selon les DTU et normes en vigueur. Cette maintenance annuelle permet en outre de pérenniser la terrasse, accroître sa durée de vie et de maintenir la garantie décennale. En cas de sinistre survenu, l'assureur est en droit de réclamer une justification de passage (soit facture, soit rapport d'entretien)

Ce contrat est proposé pour un montant de 350€ H.T soit **420€ TTC**

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de l'entreprise **SOPREMASSISTANCE ENTREPRISES SAS Agence travaux le Mans** sis 9 rue Gustave Eiffel 72470 CHAMPAGNE.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes et prévoir ces montants au budget **2023**.

<b>2022-33</b> <b>Délibération –</b>	<b>CONTRAT ENTRETIEN - CONTROLE TEMPERATURE DE L'AIR - DOUBLE FLUX SIMPLE FLUX -EJM</b>
---	---

Vu l'arrêté du 8 octobre 1987 relatif au contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail, la société **EJM** sise 10 bis Allée de la Coudre 72560 CHANGE propose un contrat d'entretien CTA préventif avec option dépannage sans urgence pour 906.34€ H.T soit **1 087.61€ TTC /an**.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le devis de l'entreprise **EJM** présenté ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes et prévoir ces montants au budget **2023**.

<b>2022-34</b> <b>Délibération –</b>	<b>RAPPORT SUITE A DELEGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22</b>
---	---

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-41 du conseil municipal en date du 11 juin 2020.

Considérant l'obligation de présenter en conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

- signature du devis de l'entreprise Traçage Service sise La Couturelle 72130 ST LENONARD DES BOIS, considérant la nécessité de repeindre les passages protégés rue du Vairais, pour un montant de 1 037.00€ H.T soit **1 244.40€ TTC**.

-Signature du devis de l'entreprise COMAT ET VALCO sis 253 bd Robert Koch 34536 BEZIERES CEDEX, pour l'achat de panneaux suite à dégradations secteur des Maisons Neuves, pour un montant de 339€ H.T soit **329.76€ TTC**.

- Signature du devis de l'entreprise AXIMA REFRIGERATION sise Zac de la Rivière 87 rue Ernest Sylvain Bollée 72230 Arnage, pour l'acquisition de grilles complémentaires dans les armoires réfrigérées pour un montant de 141.19€ HT. **Soit 169.43 TTC**

<b>2022-35</b> <b>Délibération –Finances</b>	<b>DECISIONS MODIFICATIVES 1</b>
---	----------------------------------

Considérant la délibération 2022-34,

Considérant le traçage complémentaire de lignes jaunes au niveau du numéro 14 rue du Vairais (estimatif 700€).

Considérant l'étude de trois devis pour l'acquisition d'un nettoyeur à pression, le devis de l'entreprise TAMISIER sis à St Cosme-en-Vairais a été retenu pour un montant de 1 504.00€ H.T soit **1 804.80€ TTC**.

Considérant l'actualisation du devis d'éclairage public de l'entreprise CITEOS sise Route d'Alençon 72088 LE Mans Cedex 9, pour 19 698.62€ H.T soit **23 638.34€TTC** (au lieu de 18 282.62€ H.T soit 7%- économie attendue de 50%)

Considérant les attributions de subvention DETR sur le devis d'éclairage public d'un montant de 3 700€ (moins 1 215€ par rapport aux prévisions)

Considérant les travaux d'alimentation électrique nécessaires à la pose des stores aux écoles (estimatif 500€)

Considérant la remise en état du logement 8 allée du Tramway et notamment le devis de peinture de l'entreprise GISSELERE sise 18 lieu-dit Le Clos 72600 ST Rémy-des-Monts, d'un montant de 5 113. 47€ H.T soit **5 624.82€ TTC**, et, considérant la nécessité de nettoyer le logement intérieur et extérieurs, et réparer ou changer des appareils ou autres équipements WC, portes placard, meuble sous évier, ampoules, poignées, etc... (estimation 900€)

Considérant les devis présentés, le conseil, à l'unanimité sauf une abstention de Mme GISSELERE Fanny, pour le devis peinture du logement, **APPROUVE** la décision modificative 1 suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C/74121 dotation solidarité rurale		+ 3 000€		
C/615228 remise en état logements locatifs	6 000€			
C/1341 DETR EP				- 1 215€
C/1342 Amendes de police Radars				- 220€
C/2188 Nettoyeur haute pression			1 805€	
C/21757 Panneaux voirie			330€	
C/2315 réactualisation EP (1700) et passages protégés rue du Vairais + peinture lignes jaunes			3 700€	
C/2313 dont Electricité pour stores			-5 770€	
C/ 678 Charges exceptionnelles	-3 000€			
C/020 Dépenses imprévues			-1 500€	
<b>Total</b>	<b>3 000€</b>	<b>3 000€</b>	<b>6 335€</b>	<b>-1 435€</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### ECOLES- RYTHMES SCOLAIRES

Suite à un sondage auprès des parents et vote du bureau du Sivos de la Dive, les rythmes scolaires sont maintenus à 4.5 jours.

### SALLE – BILAN MORAL

Lors de dernières élections, les habitants de St Rémy des Monts ont pu visiter les nouvelles salles et les retours sont positifs :

Quelques observations et actions suivies : paraît plus grande que d'extérieur ; espace de la cour plus grand ; plus de grilles seraient nécessaires dans armoires réfrigérées (pris en compte) ; lave main dans salle des associations (pris en compte en attente) ; suite à impact sur la porte du local gym prévoir des cales plastique souples (en attente) ; défaut de peinture sur la porte toilettes PMR Femmes (dû à l'absence de chauffage sur une période) ; voir à aménager des plafonds dans la salle matériel de gym et de ménage (à étudier) ; manque de miroir au-dessus sanitaires hommes et femmes (pris en compte).

Quelques reproches rares sur la façade trop colorée qui a été éclaircie depuis la couche de peinture.

Quelques plaintes de voisinage suite à des résonnances et l'utilisation de ballons dans la cour, des portes ouvertes après 22h. Des affiches extraites du règlement vont être implantées pour l'interdiction de ballon, de stationnement de camping-car et de fermeture des portes après 22h. Le règlement est remis aux locataires lors de la remise des clés et les principaux points relus.

Observations sur la multitude de télécommande. Une seule serait plus pratique.

Observation sur le fait de devoir fermer les portes, ce qui paraît difficile en été car la température monte assez vite et pas de climatisation spécifique. Il est préconisé d'ouvrir les portes du hall.

#### Quelques points techniques restent à régler comme

-Réglage de l'éclairage de nuit donnant sur le trottoir en cours

-l'évacuation de l'eau du toit terrasse. En cas de forte pluie le réceptacle est trop petit pour les deux toits terrasse et sera modifiée par l'entreprise

- Problème sur serrure défectueuse du portail : en cours de commande par l'entreprise.

Pour l'inauguration du 10 septembre, les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

### LOTISSEMENT DES LUSTRIES

- Lancement appel d'offres 12 mai 2022
- Réception des offres 16 juin 2022
- Analyse semaine 27 (1<sup>ère</sup> semaine de juillet) puis négociation, puis réunion de conseil probablement le 07 juillet.

### VOIRIE/COLLECTEURS

Un devis a été sollicité pour le fossé de la Grière, la terre sera récupérée et M LALOI Didier a proposé de mettre son tracteur à disposition.

Fossés Les Chapelles : l'exploitant de la parcelle ZI 29 s'était engagé à retirer de la terre déversée dans le fossé, semaine 20, mais n'a toujours pas donné suite. Sans action dans les 15 jours, une entreprise sera contactée et facturée à l'exploitant.

Concernant les fossés, Mme CINTRAT demande si une solution a été trouvée pour le collecteur entre la parcelle ZC26 et la parcelle ZC93. Après visite et constat sur le terrain, il ne semble pas y avoir de solution vu les niveaux naturels du terrain et la fin du collecteur étant au point 0 du ruisseau du Prè de la Bonde.

Lotissement des Ouches : une demande de regroupement des poubelles pour préserver l'enrobé a été sollicitée. Cette solution pourrait être mise en place seulement après accord de tous les propriétaires et validation par la Communauté de Communes Maine Saosnois

### **RADARS PEDAGOGIQUES**

-Ayant reçu l'autorisation d'implanter les radars pédagogiques au titre des amendes de police, conformément au budget, le devis sera signé. Une zone 30 est sollicitée par les conseillers au niveau des commerces. Ce dispositif doit faire l'objet d'une étude départementale.

### **BATIMENTS -LOGEMENTS**

-Une arrivée d'eau a été installée le 17 mai à l'église pour un montant de 570€.

-Logements 1 et 5 Allée des Charmilles : suite à une fuite due à l'érosion des canalisations cuivre encastrés au sol, l'entreprise Gosset est intervenue. Il faut s'attendre à intervenir sur les autres logements.

-Logements allée du Tramway : chaque logement dispose d'une boîte aux lettres individuelle suite à dégradation du bloc boîtes aux lettres.

### **ASSOCIATION TENNIS : ASEL**

Assemblée générale : 10 juin 2022 à 20h. Un appel aux bénévoles va être lancé pour réactiver l'association.

### **COMITE DES FETES :**

25 juin 2022 : Fête de la musique

26 juin 2022 : Vide Grenier

### **RAPPORT DES REUNIONS DES SYNDICATS D'EAU**

**Syndicat du Perche sud** du 23/05/2022 : travaux de remplacement des canalisations d'alimentation du château d'eau de Chemilly et secteur d'Origny le Roux : risque de perturbations

### **Réunion SIDPEP 12-04-2022**

Choix du mode de gestion de production et de distribution publique de l'eau potable à compter du 01/01/2024 (regroupement des contrats des ex SIAEP de Louvigny, Perseigne - Saint Longis et Saosnois et de l'ex service de Mamers) y compris fixation de la durée du contrat si Délégation du Service, Public,

### **Réunion du SYMPEP 72 du 03/05/2022**

-Adhésion à l'assurance chômage, Autorisation de télétransmission des actes. Adhésion à Sarthe Marchés Publics", Délégation du service de production publique de l'eau du SMPEP Nord Sarthe à compter du 01/01/2024, Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une Délégation du Service Public au Cabinet Bourgois groupe Merlin de Betton (35) pour la somme de 8 870,00 € HT.

## Questions du conseil

Patricia JINJOLET : quel est l'avancement du développement du site internet :

Pas de nouvelles pour l'instant, à priori le basculement aurait lieu au 1<sup>er</sup> juillet.

David PAYSAN : Un trou route de la Nouette demeure depuis plusieurs semaines sans intervention ;

EDF doit intervenir pour créer une boîte de branchements. Les délais demandés pour les arrêtés sont de 3 mois

Fanny GISSELERE : la tournée de visite de la commune est- elle prévue ?

à voir une matinée en septembre. Contact sera pris avec une société de transport.

La séance est levée à 22h35

Suivent les signatures

Délibérations du 2022 du n°29 au n° 35

N°		Nomenclature	Objet	Réf/Page
2022-29	3.5	Gestion domaine public	Occupation du domaine public –Grdf	027/2022
2022-30	1.4	Contrats	Renouvellement par avenant au contrat d'approvisionnement de la chaufferie bois	027/2022
2022-31	1.4	Contrats	Contrat entretien PAC -ENGIE home services	027/2022
2022-32	1.4	Contrats	Contrat entretien -toitures terrasse -SOPRASSISTANCE	028/2022
2022-33	1.4	Contrats	Contrat entretien - contrôle température de l'air - double flux simple flux -EJM	028/2022
2022-34	5.5	Délégation signature	Rapport suite à délégation au titre de l'article I 2122-22	028-029/2022
2022-35	7.1	Décisions budgétaires	Décisions modificatives 1	029/2022

Autres sujets abordés sans délibérations et questions diverses pouvant faire l'objet d'un suivi p 005 à 007 /2022.

- Ecoles- rythmes scolaires
- Salle – bilan moral
- Lotissement des Lustries
- Voirie/collecteurs : La Grière, Les Chapelles, Pré de la Bonde, lotissement des Ouches, radars pédagogiques
- Bâtiments -logements : eau à l'église, fuites canalisations aux charmilles, boîtes aux lettres Allée du Tramway,
- Association tennis : ASEL AG
- Comité des Fêtes : Fête de la musique et Vide Grenier
- Rapport des réunions des syndicats d'eau : Syndicat du Perche Sud , SIDPEP, SYMPEP 72
- Questions des élus : site internet, trou route de la Nouette, Visite de la commune.

LISTE EMARGEMENTS			SIGNATURES
Maire	M	Philippe CHARTIER	
1 <sup>er</sup> adjoint	M	David PAYSAN	
2 <sup>ème</sup> adjoint	M	Hubert LECUREUR	
3 <sup>ème</sup> adjoint	MME	Patricia JINJOLET	
4 <sup>ème</sup> adjoint	M	Rémy YVON	
Conseiller municipal	M	Arnaud JUGLET	Excusé procuration à Hubert LECUREUR
Conseillère municipale	MME	Charlotte LETOURNEUR	
Conseillère municipale	MME	Sabrina RICHARD	Absente
Conseillère municipale	MME	Fanny GISSELERE	
Conseiller municipal	M	Frédéric DESSEAUX	
Conseiller municipal	M	Gilles MURAIL	
Conseiller municipal	M	Alexis FAGOT	
Conseiller municipal	M	Jérôme PAINEAU	
Conseiller municipal	M	Loïc VILLAINÉ	Absent
Conseillère municipale	MME	Sandrine CINTRAT	